

# AVIS DE TRAITEMENT

## VERS DE GRAPPE 2<sup>ème</sup> GENERATION



**LES CICADELLES DES GRILLORES**  
affectent le feuillage  
et la qualité  
de la vendange



**LES VERS DE GRAPPE**  
nuisent au rendement  
et propagent le BOTRYTIS

Simple et souple dans son positionnement



Prise du 1<sup>er</sup> papillon  
dans les pièges



1<sup>ères</sup> pontes



1<sup>ères</sup> éclosions

PÉRIODE D'APPLICATION DE CASCADE® EN G2

PÉRIODE IDÉALE

STOP

- ✓ Appliquer dès le début du vol **CASCADE®** (0,4 l/ha) pour protéger les grappes pendant 28 jours,
- ✓ **CASCADE®** est efficace sur cicadelles vertes pendant au moins 45 jours,
- ✓ **CASCADE®** respecte les auxiliaires.



Juin 2006 – Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro (0810 023 033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Marque déposée BASF : Cascade - Autorisation de vente N° 8900291 - Composition : 100 g/l flufenoxuron - Xn : Nocif -R10 : Inflammable-R36 : Irritant pour les yeux-R40 : Possibilité d'effets irréversibles (jusqu'au 30 juillet 2004). Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes (depuis le 31 juillet 2004-application de la directive 2001/59/CE).-Aqua : Dangereux pour les organismes aquatiques. DAR Vigne : 35 jours. Conditions d'emploi : 2 applications maximum par an. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.